



DESTINÉ AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL
OCTOBRE 2010

le bulletin du RIOCM

ÉDITORIAL

De la cupidité et de l'indignation

PAR SÉBASTIEN RIVARD
COORDONNATEUR

Il arrive parfois que l'été calme nos ardeurs et nos rancœurs. Souvent les bons moments passés en famille et avec nos ami-e-s arrivent à nous faire relativiser l'importance des luttes et des batailles à mener. Mais, cette année, ce n'est vraiment pas le cas.

Vous avez dû remarquer le nombre de mouvements qui luttent cet automne: le mouvement des femmes, les groupes pour le logement social, ceux qui luttent contre la pauvreté, les étudiants contre les hausses de frais de scolarité, les citoyen-ne-s contre le gaz de schiste et ceux qui se battent pour le droit à la santé... On dirait bien qu'il y a beaucoup de gens indignés au Québec et nous savons qu'ils ont raison de l'être.

Laissons à d'autres la compétition et misons sur la solidarité!

Dans le communautaire, on est souvent confrontés aux injustices économiques et sociales. On se rend vite compte que les gens n'ont pas ce dont ils auraient besoin pour vivre décemment et que certains sont beaucoup plus égaux que d'autres dans notre société. On se met alors à vouloir changer les choses. Pourtant, les organismes communautaires sont dans un beau cul-de-sac: pendant que le gouvernement ne fait pas son travail et les laisse crever de faim, les organismes mettent les bouchées doubles pour boucher les trous.

Pourtant, il me semble bien que de la richesse au Québec, il y en a! Pour réussir à forcer le gouvernement à redistribuer la richesse et mieux faire son travail, ça va prendre de la mobilisation

AVIS DE CONVOCAATION

Les membres du conseil d'administration vous convient à l'assemblée générale du RIOCM, lors de laquelle nous vous présenterons un bilan de l'année 2009-2010 et nous vous soumettrons une analyse de la conjoncture ainsi que les priorités de travail pour l'année 2010-2011. Cette assemblée sera l'occasion de discuter des dossiers en cours à l'Agence de la santé et des services sociaux, de prendre position sur une campagne de mobilisation régionale et aussi sur les autres dossiers auxquels nous participons (PSOC, pauvreté, droit à la santé, formations, etc.).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU RIOCM

Mardi le 26 octobre 2010
de 9 h à 16 h 30
Centre St-Pierre
salle 100
1212, rue Panet
(métro Beaudry)



et pas mal plus que ce qu'on a fait jusqu'à maintenant! On le sait bien, les gens cupides ne céderont pas facilement. Il nous faut ralentir le rythme de nos activités et prendre du temps pour discuter avec nos membres de la situation. Le changement passera par eux et elles.

Avec la Coalition opposée à la tarification et la privatisation, nous avons cet automne une occasion unique de travailler avec tous les groupes qui se sentent floués ou indignés. Devant l'agenda néolibéral qui avance depuis 20 ans au Québec, il faut unir nos forces. Laissons à d'autres la compétition et misons sur la solidarité!

Quand le jupon dépasse...

PAR CLAUDELLE CYR
AGENTE D'ANALYSE, DE LIAISON ET DE FORMATION



PHOTO : PLQ.ORG

Dominique
Vien

Au début du mois d'août, Jean Charest a procédé à un remaniement ministériel. Lise Thériault, qui était ministre des Services sociaux, a été remplacée par Dominique Vien qui était jusqu'alors, ministre des Services gouvernementaux. Le RIOCM a fait une petite recherche pour savoir qui est Dominique Vien. Il ressort de cette recherche quelques questionnements éthiques en regard de son curriculum vitæ.

Une éthique questionable

En avril 2010, on apprenait que l'adjoint de M^{me} Vien aurait fait des pressions sur son cousin, Daniel Vien, pour qu'il contribue à la caisse du Parti libéral du Québec (PLQ). En échange, M. Vien aurait probablement obtenu une aide du parti pour régler un problème qu'avait (ou a encore) le club nautique qu'il préside. Il n'a jamais contribué et n'a jamais reçu d'aide. Dans un article paru sur *Cyberpresse*¹ le 22 avril 2010, il se questionne: «si on demande à un simple citoyen comme lui de contribuer à la caisse du PLQ pour l'aider à régler “un problème aussi mineur” que le sien, il n'ose imaginer “ce que c'est quand il s'agit d'un contrat d'autoroute ou d'informatique, ou pour les nominations de juges ou de hauts fonctionnaires”».

Mais ce n'est pas tout! Le RIOCM a aussi mis la main sur des informations pour le moins surprenantes! Alors qu'elle était adjointe parlementaire à la ministre de la Culture et des

Communications, M^{me} Dominique Vien accorde, le 12 décembre 2005 au nom de la ministre de l'époque Lyne Beauchamp, une subvention de 68 199 \$ à Radio Bellechasse (CFIN FM). Jusqu'ici rien de bien anormal. Cependant, nous avons appris qu'à cette époque, M^{me} Vien était toujours une employée de Radio Bellechasse. Elle a été récipiendaire du prix Claude Leclerc en 2006 (prix remis une fois l'an à une personne qui s'est particulièrement illustrée pour CFIN FM). À cette occasion, Raymond Boutin, directeur général de la station, mentionne que «Dominique est toujours notre employée sans solde pour le moment. Vous savez, en politique, rien n'est acquis.²»

Finalement, mentionnons au passage que, dans le même article du directeur de la station CFIN FM, M. Boutin fait état de la contribution de M^{me} Vien aux nombreuses campagnes de financement qui sont nécessaires à la survie de la radio alors qu'elle n'était pas encore députée de Bellechasse. Il écrit: «Elle n'a pas hésité à porter la mini-jupe même en plein hiver pour assurer une meilleure mais saine sollicitation.» Inutile de dire que cette affirmation est loin de lui faire une «belle jambe» (sic).

1. *Le Soleil*, Jean Marc Salvé, « La ministre Dominique Vien dans l'embarras », 22 avril 2010. Consulté en ligne le 31 août 2010, www.cyberpresse.ca/le-soleil/dossiers/laffaire-bellemare/201004/22/01-4273232-la-ministre-dominique-vien-dans-lembaras.php

2. Mot du directeur général de CFIN FM, Radio Bellechasse, Raymond Boutin, consulté en ligne le 29 août 2010.

Appel aux groupes recevant du financement de Centraide

Planification stratégique de Centraide du Grand Montréal 2010-2015

En 2009-2010, Centraide a fait le point sur ses investissements sociaux et sur la situation de la pauvreté dans le Grand Montréal. La priorité est mise sur la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale et sur une approche territoriale intégrée. Nous savons, par exemple, que des organismes œuvrant en santé physique ne seront plus financés et que des coupures sont à prévoir dans d'autres secteurs. Les nouveaux critères de financement élaborés à partir de cette planification stratégique interpellent le RIOCM. Afin de pouvoir faire une analyse concrète de ces changements, nous avons besoin de vos témoignages.

- Est-ce que les orientations 2010-2015 de Centraide ont eu un impact sur le financement que vous recevez généralement par Centraide?
- Les critères de reddition de comptes ont-ils été modifiés? *Etc.*



Vous pouvez nous faire part de vos commentaires par courriel à : claudelle@riocm.ca ou par téléphone au 514 277-1118.



En 2010, ça va marcher!

PAR CATHERYN ROY-GOYETTE
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

En 2010, ça va marcher! Tel est le thème québécois pour cette troisième édition internationale de la Marche Mondiale des Femmes (MMF).

En plus de se dérouler à travers la planète, la MMF sera active dans toutes les régions du Québec, dont celle de Montréal évidemment. C'est pourquoi plusieurs groupes féministes se sont regroupés afin de constituer la Coalition montréalaise de la MMF¹ qui a pour mandat de coordonner les activités dans la métropole.

Lancées le 8 mars dernier lors d'une action ayant pour thème « Imaginez 3 minutes sans les femmes »², les activités de la Marche Mondiale des Femmes battront leur plein du 12 au 17 octobre 2010. Voici donc en détail les champs d'action ainsi que les activités qui seront au menu.

Alors, enflez vos chaussures et prenez les pavés cet automne, car *ça va marcher!*

→ **Pour suivre tous les détails des activités organisées à Montréal, visitez le site web du RIOCM dans la section *Activités et mobilisation* ou celui de la *Table des groupes de femmes de Montréal* au www.tgfm.org.**

1. Pour plus d'informations et les coordonnées, voir : www.tgfm.org/mtl/coalition-regionale-montrealaise-de-la-mmf-2010.html

2. Pour voir la vidéo de cette action, suivez ce lien : www.youtube.com/watch?v=bJZ8qgYjArY&feature=player_embedded



LA GENÈSE DE LA MARCHÉ :

Née en 2000 à l'initiative de la Fédération des femmes du Québec, la Marche Mondiale des Femmes est rapidement devenue un mouvement mondial incontournable. Des millions de femmes à travers le monde ont marché contre la pauvreté et la violence lors de la première et de la deuxième édition d'actions internationales, en 2000 et 2005. En 2010, la Marche Mondiale des Femmes rallie quelque 4 500 groupes provenant de 150 pays et territoires différents.

LE CONTINGENT DES MARCHEUSES DE MONTRÉAL

Du 12 au 15 octobre 2010, 100 femmes sillonneront les rues de Montréal afin de contrer la pauvreté et la violence. Elles marcheront environ 10 kilomètres par jour et parcourront l'île de Montréal du sud au nord de l'est à l'ouest pour faire connaître les revendications liées aux cinq champs d'action de la MMF. Les femmes qui souhaitent se joindre à elles peuvent trouver des informations à l'adresse suivante :

→ www.tgfm.org/mtl/2010/o8/inscription-au-contingent-des-marcheuses-de-montreal.html

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE LA MMF EN OCTOBRE

- | | |
|-------------------|---|
| 12 OCTOBRE | Travail, autonomie économique et lutte contre la pauvreté. Journée d'actions locales dans les différents quartiers de Montréal. Lancement de la semaine d'actions à Montréal et départ à 12 h du contingent des marcheuses à Verdun (métro de l'Église). |
| 13 OCTOBRE | Bien commun et accès aux ressources. Action contre la privatisation et la tarification des services de santé. Rassemblement à 10h 30 au Complexe Desjardins, suivi d'une marche. |
| 14 OCTOBRE | Violence envers les femmes. Grand forum féministe avec conférences, ateliers et kiosques sur les violences faites envers les femmes. À l'Atrium du pavillon EV de l'Université Concordia, au 1515, rue Ste-Catherine Ouest. Le forum se tiendra de 12 h à 18 h, suivi d'une marche jusqu'au Cégep Dawson. |
| 15 OCTOBRE | Paix et démilitarisation. Journée interrégionale, action percutante des femmes des régions de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides pour la paix et la démilitarisation. La journée se tiendra à Mascouche. |
| 16 OCTOBRE | Droits des femmes autochtones. Journée d'actions pour les droits des femmes autochtones et transport vers Rimouski en vue du grand Rassemblement national. |
| 17 OCTOBRE | GRAND RASSEMBLEMENT NATIONAL À RIMOUSKI |





Rôle du commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services

PAR CLAUDELLE CYR
AGENTE D'ANALYSE, LIAISON ET FORMATION

En prenant vos messages, vous voyez que le commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services de l'Agence de Montréal vous a appelé. Il semble qu'une personne fréquentant votre organisme ait déposé une plainte contre un membre du personnel ou contre une pratique de votre organisme. Quel est le rôle du commissaire régional aux plaintes? Comment fonctionne le traitement de la plainte? Voilà des questions auxquelles sont confrontés plusieurs groupes et qui méritent qu'on s'y arrête.

Avant toute chose, il faut savoir que le mécanisme de plainte a été mis en place en faveur des usagers et usagères. Ainsi, le commissaire aux plaintes applique la procédure d'examen des plaintes dans le respect des droits des personnes, il prête assistance ou s'assure que soit prêté assistance à la personne qui le requiert pour la formulation de sa plainte ou pour toute démarche relative à sa plainte et, intervient de sa propre initiative lorsque des faits sont portés à sa connaissance et qu'il a des motifs raisonnables de croire que les droits d'une personne ou d'un groupe de personnes ne sont pas respectés.

Si vous faites l'objet d'une plainte, vous devez avoir la chance d'émettre vos commentaires et de donner votre version des faits.

En vertu de l'article 60 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, toute personne qui utilise les services d'un organisme communautaire visé à l'article 334, hébergée dans une résidence privée d'hébergement ou dans une résidence pour personnes âgées, peut porter plainte au commissaire régional relativement aux services qu'elle a reçus ou aurait dû recevoir de l'organisme ou de la résidence. Les droits particuliers reconnus aux personnes sont ceux



compris aux articles 4 à 19 de la LSSS. Pour les organismes communautaires, l'on retient essentiellement, mais non exclusivement :

- Le droit à l'information;
- Le droit à des services de qualité qui répondent aux attentes;
- Le droit au respect de la confidentialité;
- Le droit d'exercer un recours en cas d'insatisfaction.

Lorsque le commissaire reçoit une plainte, il doit, conformément au règlement sur la procédure d'examen des plaintes de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, informer l'organisme concerné. Cette information doit notamment être donnée par écrit, si la plainte est écrite. Le commissaire peut, s'il est d'avis que la personne plaignante ne subira pas de préjudices, donner une copie de la plainte à l'organisme visé. Pour l'examen de la plainte, il doit permettre à la personne plaignante, mais aussi au groupe concerné par la plainte de présenter leurs observations.

Conclusions du commissaire

Le commissaire dispose de 45 jours pour traiter la plainte (des exceptions sont possibles). Une fois le traitement complété, il doit remettre ses conclusions à la personne plaignante ainsi qu'au

groupe visé. Le commissaire a un pouvoir de recommandations, mais comme le mécanisme de plainte est un mécanisme administratif et non juridique, il n'a pas de pouvoir de contrainte.

Cependant, si des ajustements sont recommandés à un groupe, il est dans l'intérêt de ce dernier de redresser la situation. Cette démarche devrait se faire de concert avec les membres de son conseil d'administration. Le commissaire pourrait aussi arriver à la conclusion qu'il n'y a pas matière à plainte, que cette dernière est frivole ou encore vexatoire. Dans cette situation, vous devez savoir que la personne plaignante peut s'adresser au Protecteur du citoyen qui fera de nouveau l'analyse.

À l'inverse, si les conclusions sont favorables à la personne plaignante, un groupe ne peut s'adresser au Protecteur des usagers puisque le mécanisme s'adresse aux personnes fréquentant les organismes ou ressources d'hébergement.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.

1. Art. 66, LSSS, LRQ, chapitre S-4.2
2. LRQ, chapitre S-4.2
3. On entend par « organisme communautaire » une personne morale constituée en vertu d'une loi du Québec à des fins non lucratives dont les affaires sont administrées par un conseil d'administration composé majoritairement d'utilisateurs des services de l'organisme ou de membres de la communauté qu'il dessert et dont les activités sont reliées au domaine de la santé et des services sociaux.
4. R2007-02



Consultation sur les partenariats en santé publique

La tournée de consultation sur les partenariats en santé publique se poursuit jusqu'à la mi-octobre. À ce jour, plus de 210 personnes ont été rencontrées partout à Montréal, dont 135 représentants des organismes communautaires. En tout, ce sont quelques 40 rencontres qui seront réalisées, tant avec les groupes qu'avec les représentants des CSSS et de la Direction de santé publique de Montréal. Merci à tous pour votre précieuse collaboration !

Dans les prochains jours, Élisabeth Rivest vous fera parvenir l'adresse du questionnaire en ligne par courriel. Merci de prendre quelques minutes pour le compléter.

L'action communautaire autonome, ça change votre monde!



Le RIOCM et la TROVEP ont décidé de s'associer cette année avec le RQ-ACA pour célébrer l'action communautaire autonome. Cet événement s'inscrit dans le cadre des festivités entourant la journée nationale de visibilité du 23 octobre 2010.

Par ce 5 à 8, nous souhaitons que les organismes du mouvement de l'action communautaire autonome puissent se rencontrer et se solidariser avec un verre et un canapé à la main.

Entre une bouchée et une gorgée, nous souhaitons que les personnes présentes puissent échanger sur l'action communautaire autonome et sur le chemin parcouru depuis l'adoption de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire. En effet, l'année prochaine, en 2011, cette politique aura 10 ans.

Nous souhaitons discuter avec vous, de ce que nous pourrions organiser collectivement pour souligner cet anniversaire. Nous croyons qu'en nous prenant un an d'avance, les organismes et regroupements montréalais pourraient organiser une véritable journée de visibilité de l'action communautaire autonome. Ces sujets semblent lourds et pourtant nous comptons bien les traiter avec légèreté.

Le menu complet de la soirée vous parviendra très prochainement.

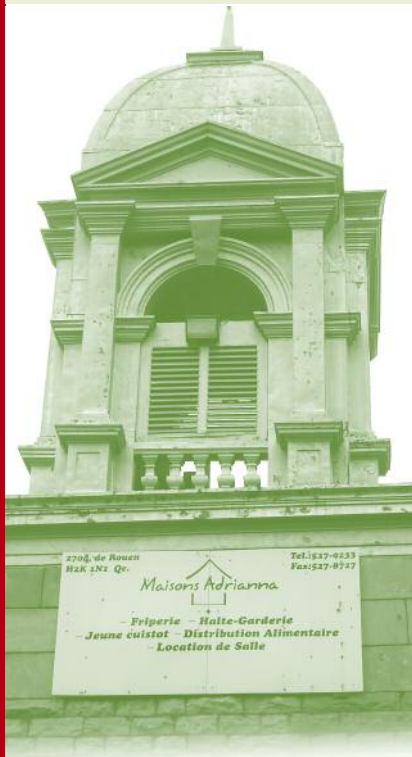
C'est un rendez-vous à mettre à votre agenda
Quand? 26 octobre dès 17h
Où? Centre St-Pierre, 1212 Panet
salle 100 (métro Beaudry)



Venez avec vos ami-e-s!
Confirmez votre présence à:
TROVEP : trovep@cooptel.qc.ca
RIOCM : info@riocm.ca

Dans la série LE RIOCM À LA RENCONTRE DES SES MEMBRES

Cet article est le troisième d'une série d'entrevues et de visites chez des organismes membres du RIOCM. Ces portraits d'organismes se veulent un velours à leurs actions, à leur dynamisme et aux convictions qui les animent. C'est également pour que les organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux développent une connaissance mutuelle que le RIOCM a pensé cette série d'articles.



Entraide, partage et richesse en plein cœur de Montréal

La Maison Adrianna

PAR CATHERYNN ROY-GOYETTE
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

Héritage de la charité chrétienne, la Maison Adrianna n'a aujourd'hui de catholique que l'ancienne église qui abrite l'organisme. Fondé en 1988 par Sœur Aline, ce groupe de Centre-Sud est plus dynamique que jamais.

Il n'est pas nécessaire de vous dire que les besoins sont criants dans ce secteur central de Montréal. Travailleurs et travailleuses

à petit revenu, étudiant-e-s, personnes âgées et assisté-e-s sociaux, chacun et chacune tentent de garder la tête hors de l'eau en ces temps difficiles pour la justice sociale. Il est bien complexe de jongler avec les loyers trop chers, les emplois précaires, la hausse des prix de la nourriture et des tarifs des services publics.

La force d'un milieu contre l'inacceptable

Dans ce contexte, les groupes d'aide à la communauté comme la Maison Adrianna prennent tout leur sens. Grand bazar permanent, logements sociaux, friperie, librairie, distribution et dépannage alimentaire sont quelques-uns des services offerts à la Maison Adrianna. Mais l'équipe fonceuse et riche en talents ne se limite évidemment pas à cela. Entre autres projets, on songe à un laboratoire informatique, des cours de couture et de design, un café-rencontre et l'ajout de 60 logements sociaux, dont 20 réservés aux jeunes mères et aux femmes enceintes.

Mais, la véritable richesse de ce lieu est sans conteste la fougueuse équipe de bénévoles qui consacre temps et énergie à leurs concitoyen-ne-s. Souvent elles-mêmes dans des situations précaires, ces personnes n'arrivent pas à rester les bras croisés devant l'inacceptable. C'est bien le cas de Linda Chaperon, la fille du coin, qui pour sortir

un peu de chez elle, a accepté l'invitation de son ami Sylvain Gauthier afin de se joindre à l'équipe de bénévoles de la Maison Adrianna. « Aider le monde a toujours été dans ma nature, mais je ne m'étais jamais impliquée dans un groupe auparavant », nous confie-t-elle. C'est ici qu'elle a découvert qu'elle avait beaucoup de talent pour accompagner les personnes, qu'elle était une vraie « intervenante dans l'âme ».

Pour Rénald Leboeuf, nouveau directeur-général de la Maison Adrianna, le bien-être et l'épanouissement des bénévoles sont la clé du succès. Encourager l'expression des talents des personnes impliquées en les appuyant dans le démarrage de nouveaux projets, fait entre autres partie de sa philosophie. Et c'est comme ça que chacun et chacune apportent son grain de sel à l'amélioration de l'organisme. Le parcours de M. Leboeuf est aussi particulier. « Après deux semaines [de pré-retraite], je devenais fou », nous raconte-t-il. C'est alors que son ancien patron l'invite à se joindre au conseil d'administration de la Maison Adrianna, pour devenir ensuite le successeur de la fondatrice Sœur Aline. « J'ai jamais autant trippé que ça dans une job », nous avoue-t-il, « mais découvrir la vraie misère ça m'a aussi choqué! ».

Gageons que la vie collective ne cessera de s'enrichir dans les prochaines années, grâce à la vision et au sens de l'engagement des membres et de l'équipe de la Maison Adrianna. Nous leur souhaitons du succès dans leurs projets et réalisations futurs.



◀ Sylvain Gauthier, responsable de la distribution alimentaire à la Maison Adrianna. Il y est bénévole depuis 2001.

PHOTOS : RIOCM

Crédits de développement pour le plan d'action en itinérance pour la région de Montréal

Voici les budgets annoncés :
En provenance du MSSS et de l'ASSS
1 390 000 \$ récurrents répartis comme suit :

- ▶ 750 000 \$ pour 8 organismes communautaires (surtout des organismes d'hébergement en itinérance);
- ▶ 170 000 \$ pour le soutien communautaire en logement social;
- ▶ Il y aura aussi un montant de 232 000 \$ non récurrent (3 ans) pour financer une équipe EMRI au CSSS Jeanne-Mance;
- ▶ Financement non déterminé pour une équipe de liaison en itinérance à l'hôpital Notre-Dame;
- ▶ Environ 238 000 \$ pour un centre de répit-dégrisement.



Très peu d'organismes bénéficieront de ces crédits : 8 organismes seulement alors qu'il y a plus d'une centaine d'organismes travaillant en itinérance à Montréal.

Que fait-on des organismes venant en aide aux démunis ou servant des repas aux itinérants ?

Que fait-on des organismes en toxico ou ITSS qui font de prévention avec les itinérants ?

Que fait-on des organismes jeunesse ?

Le RIOCM suivra de près ce dossier...!



La Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics prépare une formation sur les alternatives sociales et fiscales au dernier budget du Québec.

Cette formation sera offerte gratuitement à travers le Québec, notamment à Montréal. Les trois sections de cette formation couvrent :

1. L'impact du dernier budget dans notre vie
2. Les alternatives de financement des services publics
3. La nécessaire résistance collective

Pour ce faire, nous avons évidemment besoin d'un maximum de personnes prêtes à donner cette formation dans leur groupe ou leur milieu. Afin de présenter la nouvelle formation et de se l'approprier, une session de formation des formateurs et formatrices sera organisée.

Pour devenir formateur ou formatrice ou pour organiser la formation dans votre groupe, communiquez avec



Jean-Yves Joannette au 514 527-1112 ou à trop@cooptel.qc.ca avant le vendredi 15 octobre.

Qui ? Militant-e-s des milieux communautaire, étudiant, féministe et syndical

Quoi ? Session de formation des formateurs et formatrices

Quand ? Le 20 octobre 2010 de 13 h à 17 h

Où ? Centre St-Pierre, Salle 1205 situé au 1212, rue Panet (métro Beaudry)



Pour nous joindre : 65, rue de Castelnau Ouest, bur. 401
Montréal (Québec) H2R 2W3
Téléphone : 514.277.1118 • Télécopieur : 514.277.2333
Courriel : info@riocm.ca • Site web : www.riocm.ca

COORDINATION, RÉDACTION,
RÉVISION ET CORRECTION : Sébastien Rivard,
Claudelle Cyr, Cathryn Roy-Goyette
et Valérie Soly

GRAPHISME : Diane Héroux

Votre organisme n'est pas membre du RIOCM ?

CLIQUEZ ICI
[www.riocm.ca/
devenir-membre.
html](http://www.riocm.ca/devenir-membre.html)